



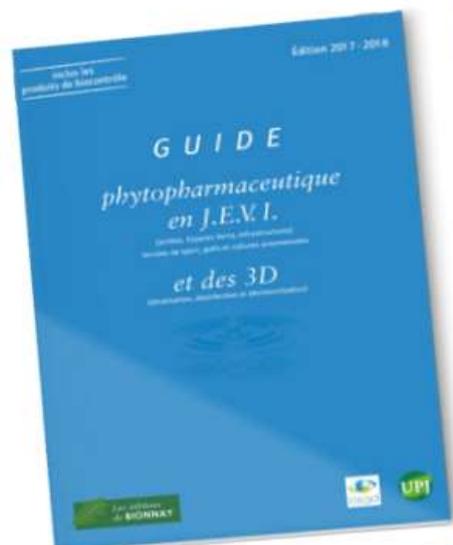
UNION des entreprises
pour la PROTECTION
des JARDINS et
des ESPACES PUBLICS

Alerte presse

Conçu avec les experts de l'UPJ, le Guide phytopharmaceutique en JEVI et des 3D vient de sortir

Paris le 5 septembre 2017 – Depuis le 1^{er} janvier 2017 et la mise en application des dispositions de la loi 2014/110, le cadre réglementaire pour les produits phytopharmaceutiques en espaces publics a profondément changé. Outil indispensable aux professionnels du secteur JEVI (Jardins, Espaces Verts, Infrastructures), ce guide présente la totalité des substances actives homologuées et commercialisées en France ainsi qu'un point sur l'actualité réglementaire fourni par l'UPJ :

- Textes officiels et réglementation en vigueur (arrêté Lieux publics, arrêté du 4 mai 2017...)
- Conseils de bonnes pratiques en matière d'application, de stockage des produits et de protection des applicateurs, des publics et des milieux,
- Répertoire des produits phytopharmaceutiques et « 3D » (dératissage, désinfection et désinsectisation) homologués avec leur classement et leurs usages.



Il comprend également de nombreuses fiches pratiques : produits de biocontrôle, description des adventices et ravageurs en JEVI, méthodes de lutte raisonnée...

Pour Nicolas Marquet, Directeur de l'UPJ, « en tant qu'interlocuteur incontournable des pouvoirs publics et des professionnels du secteur, la participation de l'UPJ à ce guide s'inscrit dans notre logique de formation et d'information du plus grand nombre concernant les évolutions réglementaires et les bonnes pratiques d'utilisation de nos solutions ».

À propos de l'UPJ :

L'UPJ, Union des entreprises pour la Protection des Jardins et des espaces publics, est l'organisation professionnelle de référence en matière de jardins et d'espaces publics. Créée en 1944, l'UPJ regroupe aujourd'hui 27 sociétés couvrant les domaines des produits de protection des plantes, des amendements organiques, des supports de culture (terreaux), des engrais, et des biocides. **La mission première de l'UPJ est de sensibiliser les jardiniers professionnels et amateurs à un jardin responsable.** Un jardinage responsable passe par l'utilisation de produits d'entretien et de soins de jardin adaptés, à la bonne dose, au bon moment, et dans le respect de la santé des jardiniers et de l'environnement. **L'UPJ prône la coexistence intelligente entre les produits de synthèse, les produits naturels et les techniques complémentaires** dans la gestion des espaces verts ou dans les pratiques de jardinage. **Cette fédération professionnelle est, de longue date, un partenaire engagé auprès des pouvoirs publics** et de l'ensemble des parties prenantes.

Plus d'informations sur www.upj.fr

Contacts Presse A+ Conseils :

Christelle Alamichel

01 44 18 65 56 – 06 31 09 03 83

calamichel@gmail.com

Claire-Anne Brulé

01 44 18 65 57 - 06 30 86 41 29

claireanne.aplusconseils@gmail.com